

Image not found or type unknown



Avis a comparaitre contre mon ancienne compagnie et axa assurance

Par **croc**, le **10/02/2009** à **01:23**

J'étais actionnaire et président d'une entreprise en construction inc. qui a cessée ses opération en 2004 et dissoute depuis avril 2007 suite a un feu de foyer en décembre 2005 sur une maison que nous avions construit en 2002.
après des mise en demeure par courrier normal de la compagnie d'assurance qui a indemnisé le sinistré j'ai reçu un avis a comparaitre pour cette compagnie par huissier en décembre 2008.
dois-je engager personnellement des frais pour une compagnie dissoute?

Par **chaber**, le **10/02/2009** à **06:35**

Bonjour,
Il faudrait connaître les faits reprochés à votre encontre pour répondre plus précisément.
Néanmoins, il vous faut savoir que l'assignation peut vous avoir délivrée **comme es-qualité**, vu que vous étiez président.